

EXTRAITdu Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Lundi 18 décembre 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	11	13

Le 18 Décembre 2023 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; FELLON F. ; MENSE M. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; POUCEL A. ; CORNAND JB. ; Monsieur BLANC Paul arrivé à 19h30 au point 3.
Absents excusés : CORNAND JB ; VANEL M ;
Absents : POIMBOEUF J.
Procuration : BELLON a donné procuration à CECCHINI et HENAREJOS a donné procuration à CASTANO
Secrétaire de séance : CECCHINI Christine

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
13	0	0

Objet de la délibération
2023-D-2023-12-04 : Choix des entreprises MAPA rénovation thermique de l'école

Madame la Maire rappelle qu'un MAPA a été lancé le 29 septembre 2023 concernant la première phase de travaux pour la rénovation thermique de l'école.

Lot 1 Isolation thermique du plancher bas des combles ;

Lot 2 Remplacement des menuiseries extérieures ;

Le MAPA a été clôturé le 06 novembre 2023.

La Commission d'appel d'Offre s'est réunie le 04 décembre 2023.

10 dossiers ont été téléchargés sur la plateforme KLEKOON et 2 offres ont été déposées (une offre pour chaque lot).

Les critères retenus sont : 40% le prix et 60 % la méthodologie.

Lot 1 : l'entreprise ISOL SUD EST de Vidauban 83 a obtenu la note de 10. Offre de prix 7.075,00 € HT

Lot 2 : l'entreprise FAUCHERON à APT 84 a obtenu la note de 10. Offre de prix 74.781 € HT ;

C'est donc ces deux entreprises qui ont été retenues par la Commission.

Madame le Maire propose donc de retenir ces deux entreprises.

Le Conseil OUI l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité de retenir ces deux sociétés

Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec les deux sociétés et tous les documents afférents à ce marché

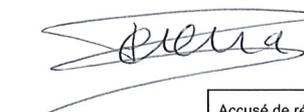
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
CECCHINI Christine

La Maire :
PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le :




Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20231221-D-2023-12-04-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2023